

## **Commune urbaine d'Agadir : A quand le dévouement salulaire**

### **Actualité Agadir et région**

Posté par: Visiteur

Publié le : 08-11-2006 14:54:46

**La seconde manche de la session d'octobre du Conseil municipal d'Agadir s'est également achevée en tintamare rocambolesque. Après le mot préambulaire du président et l'annonce de la levée de la séance pour obligations protocolaires inhérentes à la visite royale et défaillances relatives aux rapports des commissions, une bonne partie de la majorité, avalisée par l'autorité de tutelle, se rebiffa et se montra récalcitrante, fort auréolée par l'article 63 de la charte communale stipulant que le report de la séance n'est possible qu'après expiration de l'ensemble des points de l'ordre du jour ou accord du conseil.**

On se précipita alors de prendre les commandes de la manoeuvre en l'absence du président, mais pas pour longtemps puisqu'on se heurta ipso facto aux déficiences d'ordre technique à l'examen du premier point de l'ordre du jour se rapportant à l'urbanisme. On se rendit à l'évidence et se décida de remettre ultérieurement la besogne, tout en voulant, à tout prix, sauver la face par l'annonce du report de la session d'octobre dans son intégralité, plaçant ainsi la barre du duel au plus haut de la marche. Le lendemain, à la hâte, les récalcitrants ont provoqué un point de presse à l'hôtel Argana, au cours duquel ils distribuaient aux représentants des médias un communiqué destiné à l'opinion publique d'Agadir.

Durant cette rencontre, on se donna libre cours à des accusations des plus acerbes vis-à-vis du président. On le taxa de gestionnaire unilatéral, d'instigateur de campagne électorale avant la lettre, de fantaisiste hostile à la bonne gouvernance, de bloqueur de projets et de programmes, de recruteur de personnes en dehors du corps communal se chargeant du compte spécial relatif au financement des activités socio-culturelles, d'opportuniste exploitant son poste de président pour des privilèges personnels, de semeur de déficits au niveau de la gestion communale. Deux jours après, le président réagit à son tour pour étaler ses argumentaires. A la différence de ses réfractaires, il fit étalage des différents projets qui verront le jour dans les mois à venir, plus particulièrement ceux en rapport avec le réaménagement de la zone côtière, l'opération de dallage et de revêtement, de l'éclairage public, l'élargissement de l'espace vert soit la bagatelle somme de 10 milliards de centimes. Les présumés 18 milliards jugés être gelés concernent les projets arrêtés ou en cours de réalisation et ne peuvent être objet de rabatement vers d'autres destinations budgétaires. C'est justement la raison pour laquelle le compte spécial destiné à couvrir les frais directs des activités culturelles pour éviter la complexité des démarches procédurales en vigueur. L'ouverture dudit compte et l'habilitation de la signature conjointe des présidents de la commune et du conseil régional du tourisme (CRT) ont été adoptées lors d'une session communale et approuvées par l'autorité de tutelle.

Le recrutement d'un collaborateur rémunéré par les soins du président et constamment contesté, n'a, en fait, rien d'anormal d'autant plus que toutes les opérations de ce compte spécial se passent dans la transparence, preuves à l'appui. Contrairement à ce que pensent ses membres de la majorité, le président affirme que nombre d'autorisations signées par certains de ses adjoints sont irrégulières, cas de la villa située dans la zone de SONABA strictement destinée au logement, transformée

malheureusement à un bien commercial de massage appartenant à un haut fonctionnaire à Rabat. Pis encore l'autorisation de cette activité illicite s'est effectuée en dehors de la commune qui n'en dispose d'aucune trace. L'annulation de ladite autorisation a certes ridiculisé son auteur à l'égard de son protégé de Rabat, mais il faut bien se conformer aux lois urbanistiques. Ces dernières demeurent, en effet, le talon d'Achille du conflit qui oppose le président à certains de ses adjoints bénéficiaires des délégations de pouvoir dont l'usage est délibérément approximatif, infractionnel voire tendancieux. Le fait d'avancer que les irrégularités urbanistiques sont courantes à Agadir n'exclue guère la responsabilité de certains adjoints qui continuent à verser dans la démagogie obscène face à la population. De ce fait, leur rythme des anomalies ne s'arrête point aux feux rouges, encore surexcités par les biens héréditaires du «libéral rouge», contre lequel ils ne savent plus sur quel pied danser. En fait, ils boycottent d'abord la première session, reviennent trois jours après pour assister à la seconde mais ne tolèrent pas que le président la reporte pour des motifs signalés précédemment et plus particulièrement pour insécurité après intrusion de personnes menaçantes, et enfin jettent toute la colère sur leur président pour occulter les irrégularités dont ils sont auteurs. Alors que la problématique est bien autre. Celle de se mettre à l'action pour s'attaquer aux dossiers épineux de la ville au lieu de rabâcher les mêmes clichés du genre de «exclusion», «clientélisme», «blocage», «enrichissement». La destinée de la ville n'admet pas de comportement infantile.

Source : Al Bayane